



Rapporteur : Mme LARUE

21 - Enseignement 2nd degré

Classe en entreprise - Remboursement de frais aux collèges publics Victor Ségalen et Théodore Monod

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

L'emploi et l'insertion des jeunes sont une priorité pour le Département. Au delà des actions destinées à faciliter directement l'emploi des jeunes breillien·nes en âge de travailler, le Département a souhaité promouvoir la découverte des métiers et la sensibilisation au monde du travail auprès des collégien·nes. Pour ce faire, le dispositif "Classes en entreprise" est déployé avec succès depuis plusieurs années.

L'association "Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine", partenaire du dispositif, ainsi nommée "Mouvement des entreprises de France Ille-et-Vilaine" depuis le début de l'année 2022, met en relation les entreprises et les collèges, afin de mener des actions de découverte des métiers de l'entreprise.

Dans ce cadre deux collèges publics souhaitent bénéficier d'une prise en charge de leurs frais liés au transport et à la restauration.

Collège	Commune	Entreprise d'accueil	Période réalisation	Montant
Victor Ségalen	Châteaugiron	Les Délices du Val Plessis - Vitré	mai 2022	1 188,49 €
Théodore Monod	Vern/Seiche	Société Pasquet - Argentré du Plessis	mai 2022	1 112,80 €
				2 301,29 €

Décide :

- d'attribuer des participations d'un montant total de 2 301,29 € aux collèges publics Victor Ségalen de Châteaugiron et Théodore Monod de Vern-sur-Seiche, détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220586